



Note de rentrée – Ecole Publique de la Fée des Grèves – Année scolaire 2026-2027

(à conserver et à consulter durant l'année si besoin)

Toute l'équipe éducative de l'école vous souhaite une très heureuse rentrée scolaire.
Nous souhaitons la bienvenue aux élèves et à leur famille qui nous rejoignent en cette rentrée de septembre.

Voici quelques informations utiles pour la rentrée 2025 :

Entrée des élèves sur les deux sites de l'école

- Les élèves de TPS-PS-MS et GS-CP et leur(s) parent(s) entrent par la cour de récréation, accès rue de la Bossette.
- Les élèves de CE1-CE2 et CM1-CM2 entrent par l'entrée principale, rue de la Fée des Grèves.

Les horaires de l'école.

	Accueil Ouverture école	Horaires classes	Pause déjeuner	Accueil réouverture école	Horaires de classe	Sortie des classes - garderie
Ecole site de la Bossette TPS à CP	8h35-8h45	8h45-12h00	12h00-13h35	13h35-13h45	13h45-16h30	16h30
Ecole site de la Fée des Grèves CE1 à CM2	8h30-8h40	8h40-11h55	11h55-13h30	13h30-13h40	13h40-16h25	16h25
	10 min	3h15	1h35	10 min	2h45	

Tout enfant qui se présentera avant les horaires d'ouverture du matin et de l'après-midi ne pourra entrer dans l'école. Les élèves de la TPS à la GS seront toujours accompagnés d'un adulte aux entrées et sorties de l'école.

Merci de bien respecter ces horaires afin de garantir de bonnes conditions dans le fonctionnement des classes. Pour des raisons de sécurité, les accès des écoles seront fermés en dehors des temps d'accueil et de sortie.

Equipe pédagogique:

➤ Equipe enseignante :

- ❖ Mme Yuna **GODEC**, en classe de TPS-PS-MS.
- ❖ Mme Nadège **MARTIN**, en classe de GS-CP les lundis, jeudis et vendredis
- ❖ Mme Solène **MOREAU**, en classe de GS-CP les mardis
- ❖ Mme Estelle **LOISEAU** en classe de CE1-CE2.
- ❖ M. Fabian **BEAUVOIS**, en classe de CM1-CM2 les lundis, mardis et jeudis
- ❖ Mme Irchad **SOLTANE** en classe de CM1-CM2 les vendredis (journée de décharge administrative du directeur)

➤ Membres de l'équipe éducative :

- ❖ Mme Stéphanie **SIMON**, ATSEM en classe de TPS-PS-MS.
- ❖ Mme Catherine **BERNOS**, en classe de GS-CP.
- ❖ Mme Marie **ROTH**, AESH
- ❖ Mme Audrey **LAWS**, AESH



Fréquentation scolaire :



Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est **obligatoire**. Pour la sécurité de tous les élèves, en cas d'absence de votre enfant, merci, de prévenir impérativement le **matin même** par téléphone (au **02 99 80 30 55**, pour les élèves de maternelle et CP au **02 99 80 27 89**, pour les élèves à partir du CE1) ou e-mail (directement à l'enseignant de votre enfant) puis **confirmer par écrit au retour de l'enfant à l'école** (mot dans le cahier de liaison pour les élèves de maternelle ou billet d'absence dans le cahier de liaison

pour les élèves de l'élémentaire).

Adresse mail des enseignants :

Yuna GODEC : Yuna.Godec@ac-rennes.fr

Nadège MARTIN : Nadege.Martin@ac-rennes.fr

Estelle LOISEAU : Estelle.Loiseau@ac-rennes.fr

Irchad SOLTANE : Irchad.Soltane1@ac-rennes.fr

Solene MOREAU : Solene.Moreau@ac-rennes.fr

Ecole / Fabian BEAUVOIS : ecole.0351784z@ac-rennes.fr / Fabian.Beauvois1@ac-rennes.fr

Les effectifs de l'école

Les effectifs de l'école								
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
3	11	2	7	8	9	9	8	13
16			15		18		21	
70								

Calendrier scolaire

RENTREE SCOLAIRE MARDI 1^{er} SEPTEMBRE

	Fin des classes	Reprise des classes
Vacances d'automne	Vendredi 16 octobre 2026	Lundi 02 novembre 2026
Vacances de Noël	Vendredi 18 décembre 2026	Lundi 04 janvier 2027
Vacances d'hiver	Vendredi 19 février 2027	Lundi 8 mars 2027
Vacances de printemps	Vendredi 16 avril 2027	lundi 03 mai 2027
Vacances d'été	Vendredi 02 juillet 2027	

Il n'y aura de classe **lundi 29 mars** (lundi de Pâques), **jeudi et vendredi 06 et 07 mai** (Pont de l'Ascension), ni **lundi 20 mai** (Pentecôte).

Les services municipaux.

Les services de cantine et de garderie sont municipaux. Les demandes d'informations sur les temps périscolaires (cantine et garderie) sont à faire **à la mairie**. Les temps de surveillance sont assurés par des agents municipaux sous la **responsabilité de la commune**.

Assurances scolaires.



Une assurance « **responsabilité civile** » **et** « **individuelle accidents** » est obligatoire pour chaque élève. Cette attestation est nécessaire pour participer aux projets scolaires des enseignants.

Merci de fournir **avant le vendredi 11 novembre** une attestation d'assurance à l'enseignant de votre enfant **mentionnant la couverture en responsabilité civile et celle en individuelle accidents.**

Relation parents/enseignants :

• Réunions de rentrée :

Au cours du mois de septembre l'enseignant de votre enfant vous conviera à une réunion d'informations. Il vous présentera son fonctionnement dans sa classe, les différents outils utilisés ainsi que les projets de la classe.





- Cahier de liaison :

C'est le lien entre la famille et l'école.

Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être **signées** après en avoir pris connaissance, **votre signature est la preuve que le message a bien été reçu.**

Vous êtes invités à y noter :

- Les demandes de rendez-vous avec l'enseignant ou le directeur.
- Les justifications d'absence
- Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...)
- Toute information que vous jugerez utile de faire savoir à l'enseignant.

Préférez écrire un mot plutôt que de donner les informations rapidement à l'oral au portail, elles risqueraient d'être oubliées.

Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école :

Le conseil d'école :

- réunit l'équipe enseignante, des élus de la commune, les représentants de parents d'élèves et un DDEN.
- vote le règlement intérieur de l'école.
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, les actions pédagogiques et l'utilisation des moyens, les activités périscolaires, etc.
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles.

Les élections auront lieu au cours du mois d'octobre 2026 .

Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler au Directeur au cours du mois de septembre.

Le nombre de titulaires de représentants de parents élus égale le nombre de classes dans l'école. Le nombre de représentants de parents d'élèves élus ne peut dépasser le nombre de classe x2 (4 titulaires et 4 suppléants)

Les titulaires sont choisis selon l'ordre d'inscription sur les listes de candidatures aux élections.

Accompagnement au cours des sorties scolaires

Au cours de l'année scolaire des sorties pédagogiques seront proposées aux élèves. Afin d'assurer leur sécurité nous avons besoin d'adultes pour nous accompagner. N'hésitez pas à vous proposer.



Pour que les activités PISCINE et VELO (projet pour 2026-2027) puissent être organisées, la loi exige un minimum d'adultes accompagnateurs bénévoles en plus des enseignants et des maîtres-nageurs sauveteurs (pour la piscine). Pour encadrer les élèves lors des séances piscine et vélo, **il faut être majeur et passer un agrément** (un test afin de vérifier l'aisance dans l'eau ou à vélo+ un temps d'information assuré par le conseiller pédagogique de circonscription). Si vous êtes

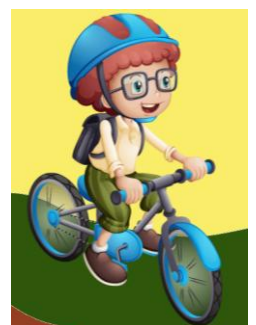
disponible en semaine et souhaitez accompagner les élèves à la piscine ou au cours de sorties vélo, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Nous serions ravis de vous compter parmi nos adultes bénévoles.

Les élèves de CE2-CM1-CM2 fréquenteront la piscine en période 2 (décembre-janvier-février-mars).

Les élèves de GS-CP-CE1 fréquenteront la piscine en période 3 (mars-avril-mai-juin)

DATES DES AGREMENTS (sessions d'1h30) :

- 15 septembre, piscine DOLIBULLE – Dol de Bretagne à 18h45
- 22 septembre, piscine AQUAMALO – Saint-Malo à 18h30.



A la demande des services académiques, les enseignants demanderont dorénavant les dates et les lieux de naissance des adultes qui accompagneront les enfants dans le cadre scolaire.

Santé:

Parasites :



Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie...

Merci d'avertir l'école si votre enfant a des poux.

• Vaccinations :

Enfant né avant 2018

Pour être admis dans une école, votre enfant **doit être vacciné** contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP), sauf contre-indication médicale reconnue.

Enfant né à partir de 2018

Pour être admis dans une école, votre enfant **doit être vacciné** contre les maladies suivantes (sauf contre-indication médicale reconnue) :

Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)

Coqueluche

Infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type B (HIB)

Hépatite B

Infections invasives à pneumocoque

Méningocoques (ACWY)

Méningocoque (B)

Rougeole, oreillons et rubéole (ROR)



Prise ponctuelle de médicaments



Les élèves peuvent être contraints exceptionnellement de prendre des médicaments, pendant le temps scolaire, en raison de problèmes ponctuels de santé. Dans le respect des dispositions du protocole national sur l'organisation de soins et des urgences du 29 décembre 1999, le personnel de l'école peut, à la demande écrite des parents, apporter son concours pour l'administration de médicaments selon la prescription médicale écrite (ordonnance). Il est cependant rappelé que tout traitement pour une affection saisonnière (par exemple de type bronchite, rhinite...) doit être administré à domicile.

Dans tous les cas, **sans ordonnance**, les médicaments sont formellement interdits.

Pour les affections longues nécessitant l'administration régulière de médicaments, les parents demanderont la rédaction d'un **PAI** transmis aux services de la médecine scolaire.

Objets personnels :

Afin d'éviter les pertes et confusions diverses, il est conseillé de marquer les vêtements et effets personnels au nom de chaque enfant.

Les enseignants et le personnel de service ne peuvent être tenus pour responsables de la perte ou de la détérioration d'objets personnels (bijoux, jouets...) apportés à l'école.



Anniversaire

Pour les anniversaires, les enfants peuvent amener un gâteau (si leur enseignant est d'accord). Ce gâteau doit être, pour des raisons d'hygiène, du commerce, sans crème et dans son emballage.

L'organisation des goûters dans la classe reste à l'appréciation de chaque enseignant.

Documents administratifs

Les documents de renseignements et d'autorisations à compléter et signer et une attestation d'assurance scolaire sont à remettre à l'enseignant de votre enfant pour le **vendredi 11 septembre** au plus tard.



Nous vous souhaitons une très belle année scolaire 2026-2027 !

Cordialement,

L'équipe enseignante.